

Description	S. O.	✓	Notes
1. Réception :			
a. du permis de construire			
b. de l'assurance et des cautionnements			
c. du certificat de l'organisme responsable de l'indemnisation des ouvriers en cas d'accident			
d. de l'identification de l'autorité compétente			
e. des permis pour le gaz, l'électricité, l'eau, etc.			